

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 7 DECEMBRE 2017

Présidence : M. Nicola Cassetta

Celui-ci ouvre la séance à 20 H 03 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. APPEL

Sur 48 membres, 30 sont présents dont 3 arrivés en cours de séance, 11 sont excusés et 7 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Georges Cherix

Au sujet de la densification de la zone Croix-du-Péage, il annonce que la séance est fixée au 19 décembre prochain, des informations seront dès lors données lors du prochain Conseil.

Au sujet de l'offre des abonnements TL de la ligne 32 au 20 novembre 2017. L'objectif de vente était de 50 abonnements achetés par les employés de Bobst Mex SA et également 50 abonnements achetés par nos habitants. Au total, il y eu 160 abonnements vendus, l'entreprise TL est satisfaite de ce résultat. Concernant la fréquentation de la ligne, l'objectif était de 100'000 voyageurs pour l'année, la prévision pour mai à décembre est déjà de 90'000 passagers, ce qui représente 130 à 140'000 passagers l'an.

M. Christian Baur

Il demande qu'il ne soit, temporairement, plus déposé de livre à la boîte à livres. Une recherche de solution est en cours.

Mmes Nicole Cattano, Susanne Perrudet et M. Vincenzo Camuglia n'ont pas de communication.

3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Pour l'Arasol, c'est Mme Nadia Schmid qui lit le rapport annexé.

4. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Il remercie à nouveau Mme Antonina Monnier d'avoir rédigé le procès-verbal de la dernière séance.

Il annonce qu'il a été ajouté à l'ordre du jour un point 7 bis : l'élection d'un membre pour le SDIS et un membre BussiVillAje.

Il informe qu'au point 11 de l'ordre du jour, il sera répondu à la motion de Mme Yvette Jenny concernant l'étude d'une création, dans notre cimetière, d'un emplacement permettant la pose de plaquettes rappelant la mémoire des défunt.

5. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 5 OCTOBRE 2017

M. Jacques Romon demande, concernant le préavis 7/2017, à quelle date le règlement entrera en vigueur.

Mme Nicole Cattano répond qu'en principe au 1^{er} janvier 2018. La PolOuest va coordonner l'entrée en vigueur dudit règlement entre les 8 communes de l'Ouest. Un communiqué sera diffusé au moment opportun et il y aura un délai de prévention avant son application à la lettre. A ce jour, 2 communes doivent encore faire voter ce règlement.

Le procès-verbal est accepté, moins 1 abstention.

7. ASSERMENTATIONS

Personne ne désire être asserventé. Le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 48 membres à ce jour.

7. bis ELECTION D'UN/E MEMBRE POUR LE SDIS ET L'ASSOCIATION BUSSIVILLAJE

Mme Nicole Cattano informe que durant 10 ans c'est M. Alain Riche qui a été délégué, il a donné sa démission. La Municipalité souhaite que le représentant soit un membre du Conseil, bien que le règlement ne le spécifie pas. Elle ajoute qu'il y a 6 séances annuelles avec des représentants des communes de Crissier et Bussigny.

Est élu par acclamation : M. Daniel Raillard

Mme Nicole Cattano indique qu'il s'agit d'un/e délégué/e pour le réseau d'accueil de jour de Bussigny et Villars-Ste-Croix, qu'il y a 2 séances annuelles. Au sein de l'association, dans notre commune, il y a déjà un membre élu et un suppléant.

Est élue par acclamation : Mme Nadia Schmid

8. PREAVIS 10/2017 « POUR LE FINANCEMENT DE L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION D'UNE ANTENNE DE LA FONDATION APOLLON DANS LE DISTRICT DE L'OUEST LAUSANNOIS »

Le Président passe la parole à Mme Susanne Perrudet. Elle annonce que nous sommes la dernière commune à voter ce préavis. Elle propose d'écouter le rapport.

M. Tahirou Komi donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 10/2017. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Yolande Riche demande quelles sont les modalités de retraits des communes après leurs engagements.

Mme Susanne Perrudet répond que les communes peuvent se retirer après 5 ans, mais avec un préavis d'1 an.

M. Jacques Romon demande si notre commune doit avoir des appartements à disposition.
Mme Susanne Perrudet répond qu'en cas d'expulsion, la Municipalité à l'obligation de reloger.

Mme Yvette Jenny s'étonne quant à la surface des locaux, 130 m².

Mme Susanne Perrudet répond qu'il y a une réception, une salle de conférence, et 5 collaborateurs.

1-conseil_general_7-12-2017

M. Jean-Daniel Zürcher demande si cette fondation est implémentée dans une autre région.
Mme Susanne Perrudet répond qu'elle est représentée à Vevey et Yverdon.

Le Président clôt la discussion.

Le préavis Municipal no 10/2017 est accepté, moins 1 avis contre et 1 abstention.

Mme Susanne Perrudet remercie l'assemblée.

9. PREAVIS 11/2017 CONCERNANT L'ADHESION ET LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION « OUEST LAUSANNOIS : PRIX WAKKER 2011 »

Le Président passe la parole à M. Georges Cherix. Ce dernier annonce que notre commune a été contrainte de créer cette association car, auparavant, cette participation, à raison de frs. 190.00/année était englobée dans le budget du Chemin Directeur Lausannois. Il demande la lecture du rapport.

M. Giorgio Bolognese donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 11/2017. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel qu'amendé.

Le Président ouvre la discussion.

M. André Favez demande, quant aux personnes morales et physiques, s'il s'agit bien de volontariat et non d'obligation.

M. Georges Cherix répond qu'il s'agit bien de volontariat. Une entreprise qui adhère cotise frs. 200.00 et une personne physique cotise frs. 50.00.

La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le préavis Municipal no 11/2017 est accepté moins 1 avis contre et 2 abstentions.

10. PREAVIS 12/2017 RELATIF AU BUDGET 2018

1. Présentation du budget 2018 de l'Entente intercommunale des eaux EIEVMV

Le Président passe la parole à M. Georges Cherix, qui demande la lecture du rapport.

M. Vincenzo Cattano donne lecture du rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude du budget de l'entente intercommunale des eaux, EIEVMV. En conclusion, la commission, remercie toutes les personnes concernées par l'activité de l'Entente et elle recommande au Conseil d'approuver le budget 2018 tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jacques Romon fait remarquer qu'en haut de la page 2 du rapport, il est mentionné 2017 au lieu de 2018.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le budget de l'EIEVMV 2018 est accepté à l'unanimité, tel que présenté par la Municipalité.

2. Budget communal 2018

Le Président passe la parole à M. Georges Cherix, qui demande la lecture du rapport.

M. Vincenzo Cattano donne lecture du rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude du budget communal 2018. En conclusion, la commission propose aux Conseillers, d'adopter le budget communal 2018, tel que présenté par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Nadia Schmid demande quelle sont les décisions prises quant aux prévisions de la cotisation LPP pour les municipaux.

M. Georges Cherix répond que la commune est assurée auprès de la Bâloise Assurances. Qu'à ce jour, le montant des cotisations LPP est de frs. 5'000.00 pour deux personnes. Et, qu'il ne peut pas prévoir l'avenir. La mise en place de ce système, a pour but de l'améliorer, en prévision que peut-être, à l'avenir, il y aura plus de Municipaux salariés que retraités.

M. André Favez demande ce qui est prévu, avec le budget de 2,5 mio, pour l'ancienne laiterie.

M. Georges Cherix répond qu'une discussion a déjà eu lieu afin de démolir et reconstruire un bâtiment.

M. Favez demande quel serait l'usage de ce nouveau bâtiment.

M. Cherix répond que le secrétariat municipal et la salle du Conseil pourraient s'y installer, afin de libérer les locaux actuels pour les écoles. Il rappelle qu'il s'agit d'une discussion.

Mme Susanne Perrudet intervient pour préciser qu'il s'agit du plan d'investissement pour le budget 2018, aucun projet concret n'est à l'étude.

Mme Marie-Ange Escasain demande des explications quant à la remarque faite par la commission, en page 2 du rapport, concernant le compte 450.318.

M. Christian Baur répond qu'il y eu bascule d'une somme entre 2 comptes, raison pour laquelle, il y a une augmentation par rapport à l'année passée.

Mme Yvette Jenny revient sur l'éventuel projet lié au bâtiment de l'ancienne laiterie et demande si M. Bolay est d'accord de vendre le bout de terrain lui appartenant.

M. Georges Cherix lui rappelle qu'il s'agit d'une idée, que si le projet devait se réaliser, les problèmes seraient discutés et résolus. Il n'est pas dans l'idée de réaliser une construction au-delà de la limite du terrain actuel.

M. Jacques Romon demande ce qu'il va advenir de la ligne 91.

M. Georges Cherix admet qu'elle n'est que peu fréquentée. Une séance aura lieu en janvier 2018 avec les T.L. et CarPostal Le contrat avec CarPostal court jusqu'en décembre 2018. Le montant du contrat de frs. 75'000.00 est peut-être élevé par rapport au nombre d'utilisateurs.

Mme Yolande Riche se souvient que lors de l'établissement du règlement sur la distribution de l'eau, il avait été relevé par un Conseiller que des règlements types étaient mis à disposition par le Canton. Malgré le budget prévu de frs. 10'000.00 pour la réalisation du règlement communal pour l'évacuation et l'épuration des eaux, elle demande que la Municipalité étudie la possibilité d'utiliser le règlement type mis à disposition, à des fins d'économie.

M. Georges Cherix en prend note.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le préavis No 12/2017 est accepté, tel que présenté par la Municipalité, moins 1 contre.

M. Georges Cherix remercie les Conseillers/ères pour leur confiance.

11. POSTULATS/MOTIONS/INTERPELLATIONS

En réponse à la motion déposée par Mme Yvette Jenny en date du 9 mars 2016, M. Vincenzo Camuglia propose la réalisation d'un livre-souvenir en granit, dont les dimensions sont de 87 x 67 x 10, pouvant contenir 60 plaquettes en tôle alu anodisé couleur bronze, d'une épaisseur de 2mm, d'une largueur de 8cm et d'une hauteur 2cm. Il fait un petit exposé au rétroprojecteur afin que 1-conseil_general_7-12-2017

l'assemblée puisse se faire une idée concrète du projet. La réalisation de ce projet équivaut à un budget de frs. 12'000.00.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen pense qu'une solution plus simple et moins coûteuse pourrait être trouvée.

M. le Président lui répond que le granit est une matière de qualité qui va perdurer dans le temps et que finalement, le montant devisé n'est pas si élevé.

Mme Yvette Jenny demande la taille des plaquettes contenant le nom, la matière de celles-ci, si il y a la possibilité d'en rajouter et à quelle endroit ce livre serait installé.

M. Vincenzo Camuglia répond que les dimensions sont standard d'environ 8 cm x 3 cm, en aluminium éloxé, et pas plus de 60 plaquettes sur le livre. Après 25 ans, les plaquettes sont enlevées. Il y a la possibilité d'aménager une place à droite à l'entrée à côté du sapin.

M. Georges Cherix rappelle qu'il y a la possibilité de faire poser 60 plaquettes.

La discussion se poursuit sur les différentes possibilités existantes.

M. André Favez demande si pour les personnes qui reposent au jardin des souvenirs, il y a la possibilité de graver une plaquette ou si c'est uniquement dès que le monument sera installé. Et, qui commande lesdites plaquettes.

M. Vincenzo Camuglia répond que c'est la commune qui passe commande des plaquettes, au frais des familles, puis elles sont collées sur le livre.

Mme Yolande Riche est interpellée par le nombre de plaquettes, 60, avec le peu de possibilité d'augmenter. Elle demande une solution qui offre la possibilité d'augmenter le nombre des plaquettes.

M. Georges Cherix répond que depuis la création du jardin des souvenirs, une dizaine d'années, il y a entre 4 et 6 personnes.

M. le Président demande à l'assemblée si elle désire procéder à la votation de suite pour l'approbation de ce projet ou si elle veut un préavis.

M. Jacques-Edouard Perrudet intervient, il rappelle qu'il y a un règlement du Conseil et, selon lui, il n'y a pas la possibilité d'accorder un montant sans un préavis.

M. Tahirou Komi se souvient que l'assemblée avait déjà voté pour un cas l'an passé.

M. Georges Cherix répond qu'il s'agissait d'un dossier urgent et exceptionnel, ce qui n'est pas le cas ce soir.

Un préavis sera donc présenté lors d'un prochain Conseil.

Mme Nadia Schmid dépose une interpellation pour l'étude d'un nouveau centre de tri, qu'elle lit à l'assemblée. Copie jointe.

13. DIVERS

Le Président ouvre la discussion.

M. Tahirou Komi prend la parole. Il fait un bref résumé concernant les cours d'informatique débutés en novembre 2002. Beaucoup de personnes ont bénéficié de ces cours durant toutes ces années. Il détaille le contenu de quelques cours. Cette année, un tout ménage a été envoyé. Parmi tous les cours proposés, seul « Excel » a suscité le plus d'intérêts, avec 5 personnes inscrites ! En cas d'intérêts, les personnes sont priées de s'adresser directement à M. Pierre Hasenauer.

M. Pierre David, également bénévole, ajoute que pour le cours « Windows », le préposé à ce cours est prêt à le donner, mais pour 10 personnes, car il y a environ 20 heures de préparation. Concernant le cours « photos, montage de films » il est également prêt à donner ce cours. Il trouve dommage que toutes les photos et les films que nous faisons avec nos propres appareils restent tels quels. Il 1-conseil_general_7-12-2017

aimerait transmettre cette façon de faire à un maximum de personne. Il prépare volontiers un cours pour 5 personnes.

M. Komi rappelle que tous les formateurs sont bénévoles. L'assemblée applaudit.

M. Georges Cherix demande s'il y a la possibilité de donner les cours dans l'après-midi.

M. David répond que 3 des formateurs sur les 4 sont à la retraite, donc possible en fonction des demandes.

Mme Marie-Ange Escasain demande à la Municipalité si elle a un retour sur le fonctionnement ou non du P'tit Caf.

Mme Nicole Cattano répond qu'il est difficile de répondre comme cela. Tout un chacun a la possibilité de s'y rendre et de faire son propre constat. Il y a eu une rencontre entre les exploitants et la Municipalité, les exploitants semblent contents et la fréquentation a tendance à augmenter.

Mme Marie-Ange Escasain rappelle sa demande, lors d'une entrevue en juin, avec Mme Pilloud, sur le prix au tonnage de l'évacuation des déchets.

M. Christian Baur répond que 3 demandes d'offres ont été envoyées, à ce jour seul 2 réponses ont été reçues. Il a été décidé de garder le même transporteur qu'actuellement, une économie entre frs. 5 et 6'000.00 va être réalisée pour la prochaine année. Il est frs. 200.00 plus cher que l'autre offre.

Mme Escasain rappelle le but de sa demande, prix à l'habitant ou au tonnage.

M. Baur lui répond qu'il n'a pas les documents avec lui ce soir et qu'il va demander à ce qu'ils lui soient envoyés, il pensait que cela avait déjà été fait. Il précise que ces chiffres n'apparaissent pas dans le budget car les réponses sont arrivées après l'établissement ce celui-ci.

Mme Claudine Girardet demande s'il y a la possibilité que la bordure du champ à côté du Sansy soit refaite, peut-être, mettre cette remise en état dans le prochain budget.

La parole n'est plus demandée et le Président clôture la séance à 21 h 28.

M. Georges Cherix remercie les Conseillers/ères pour cette soirée et leur souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'année.

Le Président

La Secrétaire

Nicola Cassetta

Anita Cochard